

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-841/PR/MENSUR portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'exercice 2016

n° 2015-841/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

31 décembre 2015

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro

31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULa Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et des Recherches de Djibouti

VULa Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VULa Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VULa Loi n°19/AN/2013/7ème L portant réorganisations du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti du 03/12/2013

VULe Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VULe Décret n°2001-0188/PRE du 10 septembre 2001 portant nomination des membres du Conseil National Scientifique du CERD

VULe Décret n°2002-0177/PR/MESN du 05 septembre 2002 portant nomination des Directeurs d'Instituts et du Directeur Général du CERD

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n° 2014-647/PRE/MENSUR du 06 novembre 2014 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VULe Procès-verbal du Conseil d'Administration du CERD

VULa Délibération n°01/CERD/2015 portant approbation du Budget prévisionnel de l'Exercice 2016 du CERD

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 22 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2016 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 728 244 280 FD. Ce budget est détaillé comme suit : Subvention de l'Etat : 723 744 280 FDPrestation prévisionnelle : 4 500 000 FDTOTAL : 728 244 280 FD

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH